



Programme

Formation Auxiliaire de Puériculture



L'auxiliaire de puériculture exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat ou de l'infirmière puéricultrice diplômée d'Etat, dans le cadre de l'article R. 4311-4 du code de la santé publique

L'auxiliaire de puériculture réalise des activités d'éveil et des soins adaptés à l'évolution de l'état clinique visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant

L'auxiliaire de puériculture participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants porteurs de handicap, atteints de pathologies chroniques ou en situation de risque d'exclusion ou de maltraitance

L'auxiliaire de puériculture travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médicosociales ou sociales

Auxiliaire de Puériculture : la profession

La formation est composée de 5 blocs de compétences et de 11 modules :

Bloc 1

- Module 1 (147 h) Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AP)
- Module 1bis (28 h) Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale (Module spécifique AP)
- Module 2 (21 h) Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AP)

Bloc 2

- Module 3 (77 h) Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AP)
- Module 4 (154 h) Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AP)
- Module 5 (35 h) Accompagnement de la mobilité de la personne aidée

Bloc 3

- Module 6 (70 h) Relation et communication avec les personnes et leur entourage
- Module 7 (21 h) Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs

Bloc 4

- Module 8 (35 h) Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés

Bloc 5

- Module 9 (35 h) Traitement des informations
- Module 10 (70 h) Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques

Le suivi pédagogique

77 heures de temps pédagogiques spécifiques sont réparties comme suit :

- **Accompagnement pédagogique individualisé** : d'une durée de 35h, dans les trois premiers mois de la formation
- **Suivi pédagogique des apprenants** : d'une durée de 7 heures, tout au long de la formation
- **Travaux personnels guidés** : d'une durée de 35 heures, au cours des différents modules

Prérequis et aptitudes attendues

Prérequis :

- Avoir 17 ans à l'entrée en formation
- Être âgé moins de 30 à l'entrée en formation (à moins d'une situation de handicap certifiée)
- Réussir les épreuves de sélection
- Fournir à la date de la rentrée, un certificat médical d'aptitude physique et psychologique
- Fournir à la date de la rentrée, un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues par les dispositions « au titre 1er du livre 1er de la troisième partie législative du code de la santé publique »

Aptitudes attendues :

- Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité : connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
- Qualités humaines et capacités relationnelles : aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit ; aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer ; aptitude à collaborer et à travailler en équipe
- Aptitudes en matière d'expression écrite, orale : maîtrise du français et du langage écrit et oral, pratique des outils numériques
- Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique : aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables, maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
- Capacités organisationnelles : aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

Les modalités d'évaluation et de validation

Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétences acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel, selon les critères d'évaluation définis dans le référentiel de certification

L'organisation de la formation

La formation théorique se déroule sur 22 semaines et sur 770 heures réparties comme suit :

- 693 heures d'enseignements théoriques
- 77 heures de temps pédagogiques spécifiques

4 périodes en milieu professionnel sont prévues, dont 3 de 5 semaines et une de 7 semaines. La durée de la formation clinique est de 22 semaines sur 770 heures. Les 4 périodes de stage sont réalisées comme suit :

- Période A : 5 semaines de stage
- Période B : 5 semaines de stage
- Période C : 5 semaines de stage
- Période D : 7 semaines de stage

Les modalités pédagogiques

- Formation **en présentiel**, avec **journées révision** en distanciel ou sur place
- Participation obligatoire aux enseignements et aux stages
- Toute **absence doit être justifiée** par un certificat médical ou toute autre preuve attestant de l'impossibilité d'être présent à ces enseignements

- Les **absences** à l'institut et en période de formation en milieu professionnel ne peuvent excéder 5% de la durée totale de la formation à réaliser par l'apprenant
- **Espace virtuel** : accès aux ressources
- **Espace Extranet** : gestion de la relation administrative et pédagogique avec l'IFAP (questionnaires enquêtes, réclamations, accès infos, actus, signatures des présences dématérialisées sur application mobile...)

Les méthodes, supports et ressources

- Méthodes pédagogiques actives et interactives avec un apprentissage pratique et progressif des gestes techniques nécessaires à l'acquisition des compétences
- Méthode démonstrative avec un apprentissage par simulation et réalisations d'activités
- Méthode expositive pour les contenus théoriques, articulée à la méthode interrogative avec feedbacks constructifs
- Méthode expérientielle avec des mises en situations en milieu professionnel

Supports

- Ressources en ligne dans Le Centre de documentation « Petits chaperons rouges » (accès Hublot)
- Accès au Replay vidéo et conférences
- Accès aux Newsletters spécial crèches
- Présentations PowerPoint, projections vidéo et films, supports écrits en divers formats.
- Fiches pédagogiques et méthodologiques
- Fiches d'évaluation
- Livrets et questionnaires

Ressources

- Salle des travaux pratiques
- Ressources informatiques et matérielles
- Espace de travail et de convivialité
- PC portable

Les tarifs

En alternance, le coût de la formation est pris en charge par l'entreprise

Contacts & accessibilités

Pour toutes questions, merci de contacter :

- Ecole Académie Grandir – IFAP
6 allée Jean Prouvée 92110 Clichy
Email : m.sylla@lpcr.fr
Tel : 01 41 40 81 81

Vous souhaitez échanger avec notre référent handicap ? Vous pouvez le contacter au :

- Référent handicap
Email : mission-emploi-handicap@lpcr.fr
Tel : 01 85 63 57 15